Edition PDF du 7 juillet 2008

Les articles mis en ligne depuis DP 1784 du 23 juin 2008

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse. Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant. En continu, avec liens et réactions, sur domainepublic.ch

Dans ce numéro

Le fardeau du secret bancaire

Les soupçons de collaboration active à la fraude fiscale qui pèsent sur UBS aux Etats-Unis devraient inciter la Suisse à redéfinir son secret bancaire (Jean-Daniel Delley)

La Banque nationale suisse, à haute voix Sur la caution implicite donnée à UBS et Credit Suisse (André Gavillet)

Un «Grenelle» suisse contre l'inflation

Efficacité et équité demandent une réflexion au parlement comme entre acteurs publics et privés intéressés (Albert Tille)

Assurance-chômage: la tare du déséquilibre Une nouvelle branche des assurances sociales est soumise à une fausse symétrie. Rappel et analyse (André Gavillet)

Entreprises de sécurité privées sous surveillance cantonale...

Quand Nestlé ou d'autres confient des missions à des entreprises de sécurité privées, les dérapages peuvent devenir incontrôlables (Yvette Jaggi)

Les inégalités sociales néfastes pour la santé L'étude d'un chercheur britannique devrait inciter à recentrer le débat sur le coût de la santé (Jean-Daniel Delley)

Adapter la démocratie à la mondialisation Au Conseil de l'Europe, un rapport d'Andreas Gross sur l'intégration politique des étrangers (Albert Tille)

Le fardeau du secret bancaire

Les soupçons de collaboration active à la fraude fiscale qui pèsent sur UBS aux Etats-Unis devraient inciter la Suisse à redéfinir son secret bancaire

Jean-Daniel Delley (7 juillet 2008)

Le secret bancaire ne constitue pas une spécialité helvétique. De nombreux pays garantissent la protection de la sphère privée financière des particuliers. Mais la Suisse se distingue par une conception étendue de cette protection, qui vaut même à l'égard du fisc. Et par la distinction qu'elle opère entre évasion et fraude fiscale, la seconde seule autorisant la levée du secret et la communication d'informations à des autorités étrangères. Ce qui fait dire à Robert Waldburger, professeur de droit fiscal à l'Université de Saint-Gall et ancien sousdirecteur de l'Administration fédérale des contributions, qu'il s'agit d'un secret bancaire fiscal.

Les déboires américains d'UBS, dénoncée par l'un de ses

anciens cadres, Bradley Birkenfeld, font monter la pression interne sur le secret bancaire. Des parlementaires fédéraux bourgeois ne cachent plus leur mécontentement: pour sauvegarder le secret bancaire, la Suisse a renoncé à un accord sur les services avec l'Union européenne, accord qui aurait profité aux assurances et autres sociétés de services; et voilà qu'UBS se fait prendre la main dans le sac de l'aide à la fraude fiscale. Par ailleurs la distinction entre évasion et fraude est de moins en moins comprise et acceptée.

Il ne s'agit pas de supprimer sans autre le secret bancaire comme instrument de la protection de la sphère privée, mais de renoncer à sa fonction de refuge pour les tricheurs de tous poils Déjà, face aux Américains, la Suisse a consenti à assouplir la frontière entre évasion et fraude:selon le traité de double imposition de 1996, la fraude inclut également les soustractions illégales et de grande ampleur.

Alors, cessons de finasser et proposons la levée du secret bancaire dans tous les cas où le fisc est trompé, activement comme passivement. Mais ne soyons pas naïfs: la place financière helvétique est dans le collimateur de ses concurrents qui cherchent à défendre leurs intérêts et non seulement la morale fiscale. Dès lors l'offre helvétique ne vaudrait que si la communauté internationale supprimait les paradis fiscaux qu'hypocritement elle tolère aujourd'hui encore.

La Banque nationale suisse, à haute voix

Sur la caution implicite donnée à UBS et Credit Suisse

André Gavillet (24 juin 2008)

Le directoire de la Banque nationale suisse, responsable du loyer de l'argent et de la liquidité monétaire, a la prise de parole prudente. Tout commentaire est interprété par le marché. D'autre part, l'impartialité de la banque centrale est la garantie d'une concurrence correcte entre les acteurs financiers. D'où la surprise provoquée par Philipp Hildebrand, vice-président de la BNS, portant un jugement sur les réserves en fonds propres des deux grandes banques suisses internationales, citées nommément, UBS et Credit Suisse.

M. Hildebrand ne se contente pas de juger, il prétend corriger, se substituant (ou s'associant) à la Commission fédérale des banques. Peu importe le ratio choisi pour calculer les réserves par rapport au bilan ou par rapport aux crédits à risque pondérés. M. Zuberbühler de la Commission fédérale des banques a récemment proposé une méthode plus empirique que scientifique. UBS, déclarait-il, a essuyé dans la crise des prêts *subprime* une perte de 40 milliards.
Désormais, elle devra disposer d'un *«coussin»* de 40 milliards.
Quel que soit le calcul, il aboutit au même résultat: épargner les gains futurs, pour autant qu'ils soient réalisés, au lieu de les distribuer aux actionnaires.

Reste la question: pourquoi la BNS est-elle sortie de sa réserve traditionnelle?

UBS fragilisée

L'accusation instruite par le procureur de la Cour fédérale de Floride contre l'ex-gérant de fortune d'UBS Birkenfeld va ébranler et la banque et le système bancaire suisse.

La particularité du secret bancaire suisse est la distinction artificielle faite entre la fraude fiscale et l'évasion fiscale. L'évasion n'est pas considérée comme un délit pénal, d'où le refus systématique opposé par la Suisse aux demandes d'entraide judiciaire. Mais ce refus, osera-t-on le signifier aux Etats-Unis? La Suisse pourrait choisir de sacrifier ces clients américains d'UBS, et les considérer comme des fraudeurs, ce qui légitimerait la levée du secret bancaire, sans toucher à son interprétation suisse. Mais les atteintes à la réputation d'UBS gérante de fortune seraient graves et durables.

L'accusation portera aussi sur la collaboration active de la banque. Jusqu'à quel niveau de responsabilité était-elle connue et couverte? UBS risque des sanctions en Suisse et aux Etats-Unis et, ce qui serait lourd de conséquences, un retrait de licence aux Etats-Unis. C'est en fonction de ces données qu'il faut juger l'intervention de M. Hildebrand.

«Incommensurable»

La débâcle d'une des deux grandes banques suisses aurait pour le pays des répercussions «incommensurables», déclare M. Hildebrand. Donc la BNS ne laissera pas la situation se dégrader sans intervenir. Mais le renforcement des réserves n'est qu'une exigence à moyen et long terme. Dans l'immédiat, il faut des soutiens plus tangibles. C'est ce que M. Hildebrand a promis sans le dire. «Incommensurable» est l'équivalent d'une garantie. Comment la BNS pourrait-elle passivement laisser se précipiter la catastrophe alors qu'elle a les moyens d'intervenir, de même que la Banque d'Angleterre est intervenue (crise de Northern Rock) et se donne ouvertement les moyens légaux de le faire quand nécessaire.

La garantie implicite de la BNS peut-elle être justifiée au nom du «salut public»? Elle représente un tel bouleversement des rapports public-privé qu'elle exige une clarification juridique et un vrai débat. Si la fortune de la BNS est un trésor public, comme l'a démontré le partage des réserves d'or, la garantie offerte à UBS ou au CS est faite avec de l'argent public. Quelle en est alors la contrepartie?

Un «Grenelle» suisse contre l'inflation

Efficacité et équité demandent une réflexion au parlement comme entre acteurs publics et privés intéressés

Albert Tille (6 juillet 2008)

Le scénario catastrophe nous guette. La hausse des prix frôle 3% en Suisse et 4% en Europe. Or, en même temps, l'activité économique fléchit. L'inflation ne provient pas d'une conjoncture qui s'emballe. Elle est importée par la flambée des cours du pétrole et des denrées alimentaires. L'indice suisse de juin en administre la preuve. Le prix des produits suisses est resté stable alors que celui des importations a progressé de 0,6%. Cette situation est parfaitement inconfortable. La politique monétaire de la Banque nationale, instrument

central de la lutte contre l'inflation, n'a aucune prise sur l'envolée des prix étrangers. En provoquant une hausse des taux d'intérêts, la BNS ne ferait que freiner une activité économique qui est déjà en phase de ralentissement. Le pays souffrirait alors d'un double mal: la stagnation et l'inflation, le chômage et l'érosion du pouvoir d'achat. Les autorités monétaires sont donc prudentes. La Banque centrale européenne, malgré sa réputation de «mère la rigueur», n'a apporté qu'une retouche minime à son taux directeur. La BNS n'a pas encore bougé. Et c'est bien ainsi.

Si la *stagflation* est le mal absolu, l'inflation ne vaut guère mieux si elle devient galopante. Privées de leurs moyens d'action, les responsables des Banques centrales proposent un remède qui échappe à leur compétence. Ils préconisent de casser la course poursuite de l'adaptation des salaires à la hausse des prix provoquant un effet boule de neige dévastateur comme lors des précédents chocs pétroliers. Ils en appellent au civisme des salariés et de leurs représentants.

Le raisonnement économique

est parfait. Privés de leur indexation, les salariés absorbent l'essentiel de la hausse des prix et l'inflation se calme. Ce scénario a quelques chances de triompher. L'indexation, qui était un acquis depuis plus d'un demi siècle, a cessé d'être un sujet tabou. Mais les salariés feront de la résistance. On les comprend. Difficile de faire accepter un sacrifice unilatéral, de renoncer à l'indexation des salaires alors que les propriétaires profitent de l'adaptation automatique des loyers. Difficile d'accepter une baisse de pouvoir d'achat alors que les dirigeants des grandes entreprises s'octroient des augmentations royales de salaires et de primes. Difficile d'afficher un civisme solidaire alors que les autres acteurs économiques refusent toutes les mesures permettant de maîtriser les prix: importations parallèles, Cassis de Dijon, Accord de libre-échange agricole, renforcement de la législation sur les cartels.

Difficile pour les salariés de passer à la caisse alors que les baisses d'impôts ne touchent que les entreprises et les actionnaires.

Avec leur sens du théâtre, les Français ont organisé un «Grenelle de l'environnement» pour créer la solidarité nationale autour d'un des grands défis de l'heure. La Suisse fonctionne autrement. Le pouvoir y est décentralisé. Les négociations salariales, élément central de la gestion économique, échappent à l'influence des autorités politiques. Un «Grenelle» suisse sur la maîtrise de l'inflation, regroupant tous les acteurs publics et privés, permettrait pourtant, dans l'idéal, de mener une politique économique acceptable, parce qu'équitable. Dans l'attente d'une telle concertation nationale, on pourra suivre, sans espoir démesuré, la session spéciale du parlement sur les prix et la conjoncture que propose le parti socialiste.

Assurance-chômage: la tare du déséquilibre

Une nouvelle branche des assurances sociales est soumise à une fausse symétrie. Rappel et analyse

André Gavillet (1er juillet 2008)

C'est une actualité de premier jour d'été. Elle ne fait, en page «politique suisse», que le titre d'un jour. Doris Leuthard a obtenu du Conseil fédéral le feu vert pour préparer son Message sur l'assainissement de l'assurance-chômage. Il comprendra deux volets. La réduction de la dette, gigantesque (4,8 milliards) et l'équilibre du budget de

fonctionnement (1 milliard annuel à trouver en recettes ou en réduction de prestations). Le débat est agendé, mais postestival. Les «sacrifices» sont politiquement dosés, dit-on. Mais sur quelle base?

2003-2008

La loi actuellement en vigueur date de 2003. La conjoncture a

été bonne ces cinq dernières années. Alors pourquoi ce déficit et cet endettement? On nous explique benoîtement, que voulez-vous, cela arrive à tout le monde, les experts se sont trompés. Ils avaient évalué la moyenne constante à 100'000 chômeurs, or elle dépasse 120'000. Mais les responsables se défaussent à bon compte. Le choix du bas de la fourchette des estimations fut un choix politique, celui de Pascal Couchepin et celui de la majorité du parlement. Il permettait d'alléger la cotisation de base et de renoncer à la contribution de solidarité. C'était un choix intéressé, fait il y a cinq ans, chacun, même de courte mémoire, s'en souvient.

Les caisses vides

La défense ne saurait plaider l'erreur occasionnelle, car l'endettement des assurances sociales est généralisé. Ce qui arrive à l'assurance-chômage est identique à ce qui frappe l'assurance-invalidité. Même endettement faramineux, mêmes difficultés politiques à assainir, toujours sous exigence d'une réduction drastique des prestations. La droite, qui hausse au rang de dogme la rigueur budgétaire, se révèle laxiste lorsqu'il s'agit des assurances sociales, laissant

filer sans réagir les déficits. Endettées, ces assurances sont maintenues sous pression: la méthode est cynique. Elle remet en cause le partenariat social.

L'équilibre des sacrifices

Sur le milliard nécessaire au fonctionnement, 530 millions seront obtenus par des réductions de prestations et 460 millions par une hausse des cotisations. Tel serait le *«partage des sacrifices»*.

On ne mégotera pas en faisant observer que 530 est plus grand que 460, mais on soulignera en rouge que les recettes supplémentaires correspondent à une hausse de cotisation modeste, 0,2% payée paritairement, alors que la réduction des prestations touche quelque 120'000 assurés, soit sur le montant de leurs indemnités, soit sur leur droit à des prestations.

Equilibre faussé que celui qui balance le plateau de la cotisation paritaire financée par toute la population active avec le plateau de la ressource vitale payée par 120'000 chômeurs.

Rejetés sur l'aide sociale

En resserrant l'accès à l'assurance (durée des cotisations, délai de carence), on touche une population qui, pour des raisons d'âge ou de formation, est plus particulièrement fragile. La tendance, déjà observée avec l'assurance-invalidité, se confirme: rejeter les charges sur l'aide sociale. Ca n'est pas qu'une question budgétaire, savoir qui paie – les assurances sociales ou les cantons et les communes – c'est aussi une question de solidarité entre ceux qui bénéficient d'une situation de fait protégée et ceux qui sont plus exposés.

Entreprises de sécurité privées sous surveillance cantonale...

Quand Nestlé ou d'autres confient des missions à des entreprises de sécurité privées, les dérapages peuvent devenir incontrôlables

Yvette Jaggi (30 juin 2008)

Avec quelques années de retard, on apprend que Nestlé a fait infiltrer des sections d'ATTAC et probablement d'autres associations altermondialistes opposantes à la tenue du G8 sur les bords du Léman en juin 2003. Et que la société exploitant, au nom des sociétés pharmaceutiques bâloises, l'ancienne décharge industrielle de Bonfol, toujours pas assainie, a lancé une taupe,

d'ailleurs vite démasquée, dans les rangs de Greenpace.

Les espions économiques ne s'intéressent plus seulement aux concurrents de ses commanditaires, des entreprises le plus souvent. Dans les cas plus *«politiques»* en effet, les investigations menées s'étendent aux associations contestataires, aux groupes de pression rivaux,

voire aux administrations et instances dont les options paraissent déterminantes pour la défense des intérêts des mandants.

On assiste à une extension de fait, aux domaines politique et social, de l'activité des entreprises de sécurité privées. Cette évolution rappelle celle de la publicité, qui ne fait plus seulement de la réclame ou de la promotion commerciale, mais de plus en plus des relations publiques et de la communication, nom générique donné désormais à toute information dûment orientée, tant en fonction de ses différentes catégories de destinataires que par le contenu des messages ciblés.

Outre la diversification des activités dites de sécurité, leur accroissement entraîne une constante et forte augmentation des personnels spécialisés. Ces collaborateurs accomplissent les tâches confiées à leur employeur, soit par les entreprises et autres sociétés privées, soit par l'Etat qui compense ainsi le manque chronique d'effectifs ou les pointes liées à certaines manifestations. Il y a dix ans, on dénombrait en Suisse quelque 250 à 300 entreprises de sécurité privées, dont la plus grande occupait 1500 employés fixes et 3500 à titre accessoire. Selon le rapport du Conseil fédéral, daté du 2 décembre 2005, les six cantons romands comptaient à eux seuls, il y a

trois ans, environ 5800 personnes occupées dans la sécurité privée, soit un millier de plus que dans les corps de police du périmètre concerné. En 2005, le canton de Genève abritait 80 entreprises de sécurité, représentant quelque 2650 employés, et le canton de Vaud 42 entreprises de ce type.

Certes, ces employés accomplissent dans leur très grande majorité des tâches de surveillance, en général parfaitement identifiables, manifestes et voulues telles. Une partie d'entre eux cependant, moins visibles bien sûr, se consacrent à des missions plus discrètes d'espionnage industriel et politique. Et tant pis pour les bavures révélées, elles font moins scandale que les excès de zèle de la puissance publique, dont l'exemple historique, remontant aux années 1970, reste l'observation rapprochée de la Ligue marxiste révolutionnaire suisse (LMR), singulièrement de son Congrès d'Epalinges.

Dans son ouvrage sur La privatisation de la violence -Mercenaires et sociétés militaires privées au service du marché, Xavier Renou consacre quelques pages aux «employés de sociétés de sécurité, nervis et employés de sociétés militaires privées». L'extrême diversité des missions accomplies et leur accroissement continuel laissent à penser que ces sociétés ont de beaux jours devant elles en Suisse aussi, d'autant que la surveillance de leurs activités demeure de compétence strictement cantonale – échelle tout à fait inadéquate à l'ère de la sécurité privatisée au niveau international. Malgré cette évidence, le Conseil fédéral n'y voit rien à redire dans son rapport précité, se contentant d'«inviter les cantons à harmoniser leurs législations». Voilà bien la moindre des mesures nécessaires pour corriger le fédéralisme là où il risque fort d'alimenter une malsaine concurrence intercantonale.

Les inégalités sociales néfastes pour la santé

L'étude d'un chercheur britannique devrait inciter à recentrer le débat sur le coût de la santé

Jean-Daniel Delley (3 juillet 2008)

Si l'on excepte les maladies d'origine génétique, chacun est responsable de sa santé. C'est en tout cas ce que laisse penser les multiples campagnes de prévention qui nous incitent à ne pas fumer, à boire modérément, à manger quotidiennement notre ration de fruits et légumes, à ne pas négliger l'exercice physique. Et lorsqu'un mal nous affecte, le praticien prescrit un médicament censé remédier au dysfonctionnement biologique qui le provoque.

Richard G. Wilkinson, un

médecin et épidémiologiste britannique, étudie depuis plus de vingt ans les déterminants de la santé et du bien-être. Il conclut que les comportements et les caractéristiques personnels ne sont pas seuls en cause. Santé et bien-être dépendent fortement de facteurs sociaux structurels, comme le souligne une recension sur le site de *La vie des idées*.

Le chercheur met en évidence le rôle des inégalités sociales. En effet, parmi les pays dits développés, les sociétés les plus inégalitaires ont les taux de mortalité les plus élevés. En Grande-Bretagne, on a enregistré des progrès significatifs dans la santé des civils durant les deux guerres mondiales, périodes durant lesquelles les inégalités étaient sensiblement réduites. De même l'espérance de vie a stagné puis décliné dans les pays de l'Europe de l'Est,

parallèlement à l'accroissement des inégalités socioéconomiques.

Wilkinson n'ignore pas l'impact des conditions matérielles sur la santé: les riches vivent plus longtemps que les pauvres. Mais il constate que les facteurs qui influent le plus sur la santé et le bien-être sont de nature psycho-sociale. Ce n'est pas tant la pauvreté absolue qui est en cause que la pauvreté relative, celle qu'engendre précisément des inégalités sociales trop criantes. Wilkinson montre, sur la base de données empiriques, que la conscience que nous avons de

notre place dans la société et de notre situation matérielle n'est pas étrangère aux processus biologiques qui déclenchent la maladie.

Dès lors on ne peut dissocier l'augmentation des coûts de la santé et la croissance des inégalités sociales. La lutte contre la surconsommation médicale doit donc inclure une réduction des inégalités et une amélioration des relations sociales – à cet égard la redistribution par l'impôt fait partie intégrante de la thérapie. Si l'industrie pharmaceutique n'y trouvera pas son compte, la cohésion sociale en sortira par contre renforcée.

Adapter la démocratie à la mondialisation

Au Conseil de l'Europe, un rapport d'Andreas Gross sur l'intégration politique des étrangers

Albert Tille (28 juin 2008)

Les autorités politiques sont partout contestées. La confiance envers la démocratie recule. Le système qui fonctionnait dans des sociétés homogènes est remis doublement en cause par la mondialisation. Les migrations inéluctables écartent un nombre grandissant de personnes des droits politiques. Par ailleurs, une large part du pouvoir décisionnel échappe désormais aux Etats-nations. La démocratie doit donc être revisitée. Andreas Gross, le dit clairement dans le rapport qu'il vient de présenter à la session d'été du Conseil de l'Europe. L'Assemblée parlementaire ne propose pas un nouveau

modèle de gouvernance démocratique mondiale. Sur la base du rapport Gross, par ailleurs conseiller national socialiste zurichois. l'Assemblée fait un certain nombre de recommandations à ses 47 Etats membres pour renforcer leur système démocratique par une meilleure intégration des étrangers. Dans les pays membres, 64 millions de personnes, soit 8,8% de la population, sont des résidents étrangers. Cette proportion varie fortement d'un pays à l'autre. Elle est de 38,6% au Luxembourg et de 22% en Suisse, mais de 4 à 5% en France et au Royaume-Uni.

L'égalité entre tous les individus est un principe fondamental des droits de l'homme. Or les étrangers n'ont pas les mêmes droits que les autochtones. Les nouveaux arrivants n'ont pas les mêmes chances pour devenir membres actifs de la société. Ils ne bénéficient pas toujours des libertés fondamentales, des droits à l'éducation et à la sécurité sociale. Ils ne sont pas associés aux décisions politiques sur des objets qui les concernent directement. Dans les vieilles démocraties comme la Suisse – les privilèges réservés aux résidents de souche semblent avoir plus de poids que le respect des droits de l'homme.

Pour améliorer la démocratie, le Conseil de l'Europe recommande de faciliter les naturalisations. La double nationalité devrait être admise partout. Les étrangers devraient obtenir le droit de vote et d'éligibilité au niveau local ou régional après 5 ans de résidence. Les pays d'Europe sont encore loin du compte. Les tracasseries pour l'accès à la nationalité n'existe pas qu'en Suisse. Plusieurs pays, dont l'Allemagne, l'Autriche et le

Danemark n'autorisent pas encore la double nationalité.

L'accès des étrangers aux élections régionales a fait un net progrès dans l'Union européenne avec le Traité de Maastricht. Mais le vote régional n'est possible qu'aux ressortissants des pays membres et non à tous les étrangers. Ce droit est garanti dans 11 Etats: tous les pays nordiques et balte, mais aussi l'Irlande, les Pays-Bas, la Belgique et la Slovaquie. La Suisse, quelques cantons mis à part, continue à priver 22% de sa population d'accès aux droits politiques. Les Helvètes ont encore du chemin à parcourir pour suivre les recommandations du Conseil de l'Europe. Mais, par leur dernier vote, ils n'ont pas pris la voie inverse. Ils n'ont pas accepté de restreindre l'accès à la naturalisation.